



eau  
métropole  
ROUENNORMANDIE

**Note liminaire - Annexes**  
2016



# **ANNEXE I**

## **Factures types**

# AMFREVILLE LA MIVOIE

BELBEUF

BONSECOURS

CANTELEU

GOUY

GRAND COURONNE

GRAND QUEVILLY

HAUTOT-SUR-SEINE

LA BOUILLE

LES-AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-

SAINT-OUEN

MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX

OISSEL

PETIT-COURONNE

PETIT-QUEVILLY

ROUEN

SAHURS

SAINT-AUBIN-CELLOVILLE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

SOTTEVILLE-LES-ROUEN

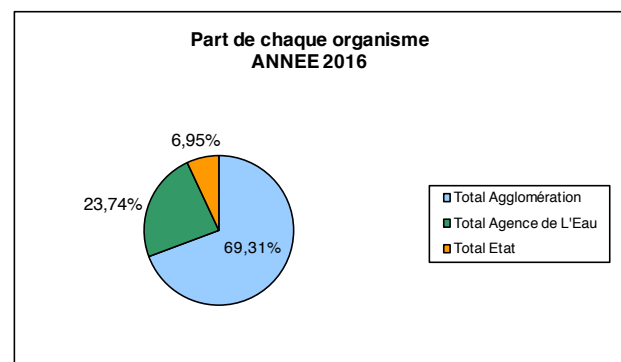
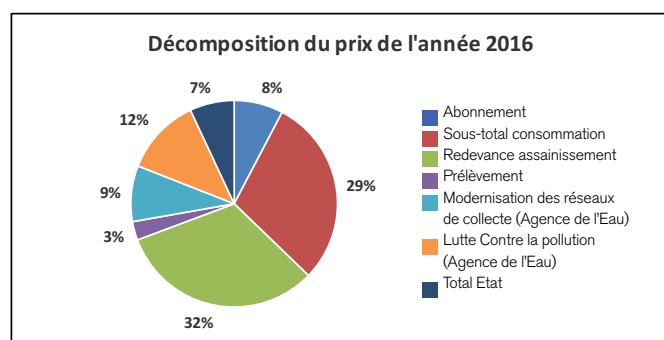
VAL-DE-LA-HAYE

YAINVILLE

YMARE

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2016/2017
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
Sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>37,22%</b>	<b>37,14%</b>	
Redevance assainissement	120	1,1510	138,12	132,17	32,08%	32,64%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>295,31</b>	<b>285,53</b>	<b>69,31%</b>	<b>69,78%</b>	<b>3,43%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>23,74%</b>	<b>23,25%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		17,41	16,82			
<b>Total Etat</b>			<b>29,49</b>	<b>28,65</b>	<b>6,95%</b>	<b>6,97%</b>	
TOTAL HT			393,71	383,33			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>423,20</b>	<b>411,98</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,73%</b>



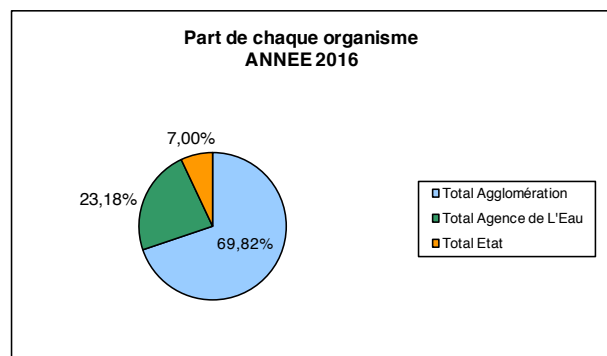
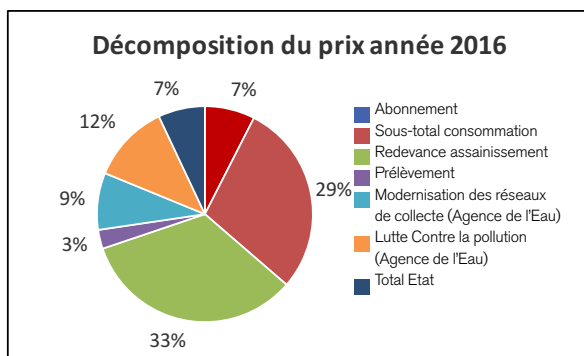
# **ANNEVILLE-AMBOURVILLE**

**BARDOUVILLE**

**BERVILLE SUR SEINE**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	120		124,73	121,69			
Total Eau			157,19	153,36	36,34%	36,99%	
Redevance assainissement	120	1,1641	139,69	141,25	33,47%	32,87%	
Total Agglomération			296,89	294,61	69,82%	69,87%	0,77%
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
Total Agence de L'Eau			98,40	97,80	23,18%	23,16%	0,61%
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		17,57	17,73			
Total Etat			29,65	29,56	7,00%	6,98%	
TOTAL HT			395,29	392,41			
TOTAL TTC			424,93	421,97	100%	100%	0,70%



# BIHOREL

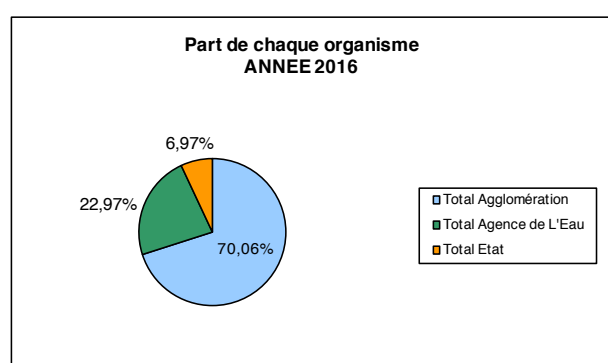
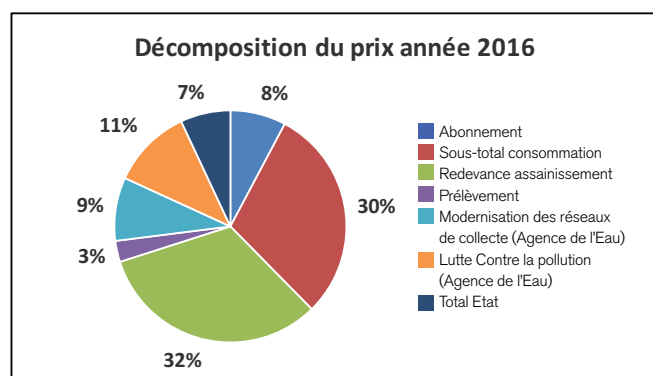
BOIS GUILLAUME  
DARNÉTAL  
DÉVILLE-LES-ROUEN  
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX  
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE  
HOUPEVILLE  
ISNEAUVILLE  
LE HOULME  
LE MESNIL-ESNARD

MALAUNAY  
MAROMME  
MONTMAIN  
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE  
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER  
SAINT-AUBIN-ÉPINAY  
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL  
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS  
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

***Facture 120 m<sup>3</sup>***



	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>37,63%</b>	<b>37,59%</b>	
Redevance assainissement	120	1,1510	138,12	132,17	32,43%	33,03%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>295,31</b>	<b>285,53</b>	<b>70,06%</b>	<b>70,63%</b>	<b>3,43%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>93,60</b>	<b>93,60</b>	<b>22,97%</b>	<b>22,38%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,81	11,60			
TVA 10%	10,00%		17,41	16,82			
<b>Total Etat</b>			<b>29,23</b>	<b>28,42</b>	<b>6,97%</b>	<b>6,99%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>388,91</b>	<b>379,13</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>418,14</b>	<b>407,55</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,60%</b>



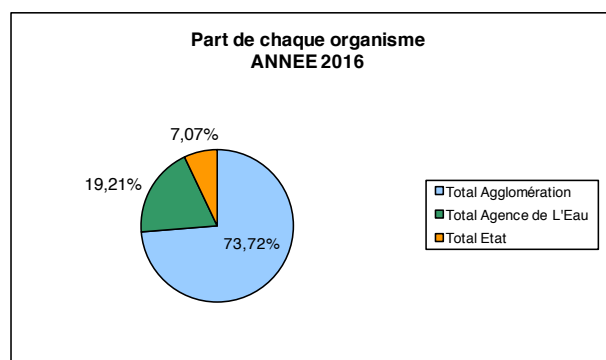
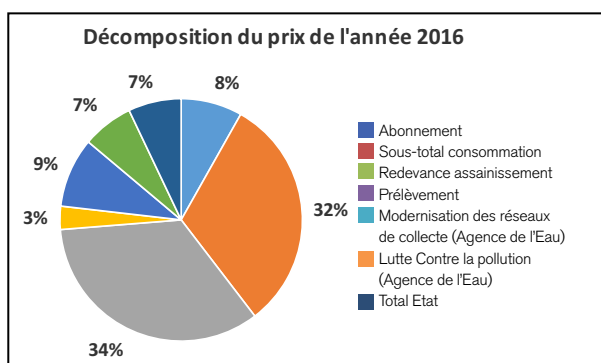
**BOOS**

LA-NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

QUEVREVILLE-LA-POTERIE

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

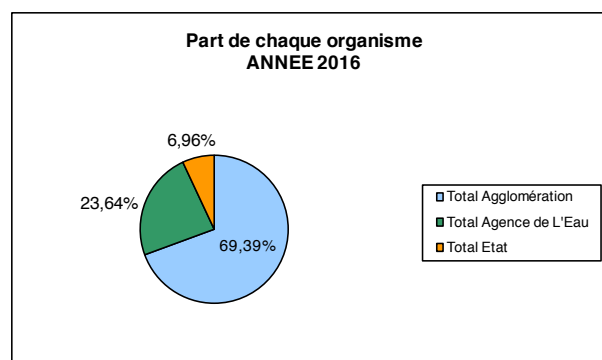
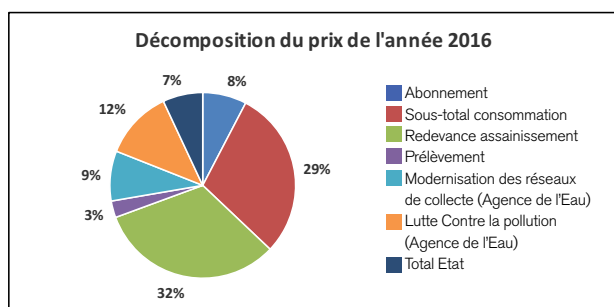
	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>39,60%</b>	<b>39,51%</b>	
Redevance assainissement	120	1,1510	138,12	132,17	34,13%	34,71%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>295,31</b>	<b>285,53</b>	<b>73,72%</b>	<b>74,22%</b>	<b>3,43%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200	26,40	26,40			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>74,40</b>	<b>74,40</b>	<b>19,21%</b>	<b>18,70%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		10,76	10,55			
TVA 10%	10,00%		17,41	16,82			
<b>Total Etat</b>			<b>28,17</b>	<b>27,36</b>	<b>7,07%</b>	<b>7,08%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>369,71</b>	<b>359,93</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>397,88</b>	<b>387,29</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,74%</b>



**DUCLAIR**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>37,07%</b>	<b>37,14%</b>	
Redevance assainissement	120	1,1510	138,12	133,69	32,32%	32,64%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>295,31</b>	<b>287,05</b>	<b>69,39%</b>	<b>69,78%</b>	<b>2,88%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>23,64%</b>	<b>23,25%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		17,41	16,97			
<b>Total Etat</b>			<b>29,49</b>	<b>28,80</b>	<b>6,96%</b>	<b>6,97%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>393,71</b>	<b>384,85</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>423,20</b>	<b>413,65</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,31%</b>



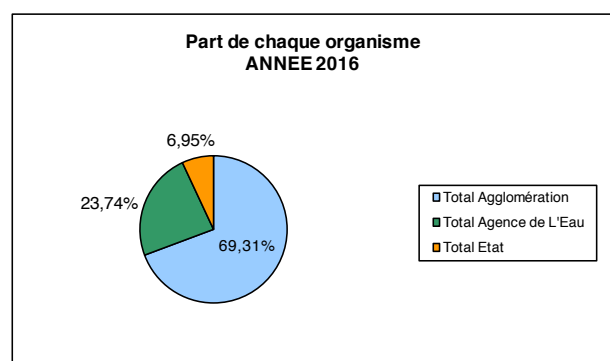
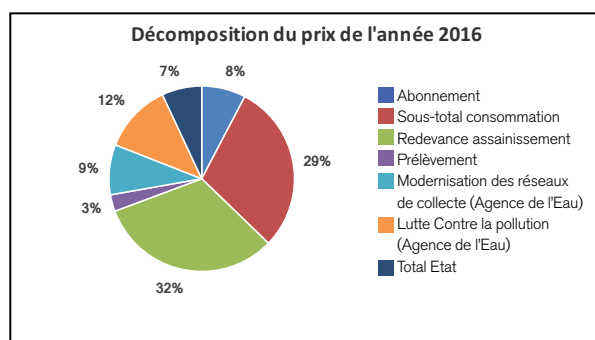
# ELBEUF-SUR-SEINE

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
CLÉON  
FRENEUSE  
LA LONDE  
ORIVAL

SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF  
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF  
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL  
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

*Facture 120 m<sup>3</sup>*

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,9862	39,45	39,52			
	60	1,0436	62,62	60,97			
	20	1,1337	22,67	21,20			
sous-total consommation	60		124,75	121,70			
<b>Total Eau</b>			<b>157,21</b>	<b>153,37</b>	<b>37,23%</b>	<b>37,15%</b>	
Redevance assainissement	120	1,1510	138,12	132,17	32,08%	32,64%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>295,33</b>	<b>285,54</b>	<b>69,31%</b>	<b>69,78%</b>	<b>3,43%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>23,74%</b>	<b>23,25%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		17,41	16,82			
<b>Total Etat</b>			<b>29,49</b>	<b>28,65</b>	<b>6,95%</b>	<b>6,97%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>393,73</b>	<b>383,34</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>423,22</b>	<b>411,99</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,73%</b>



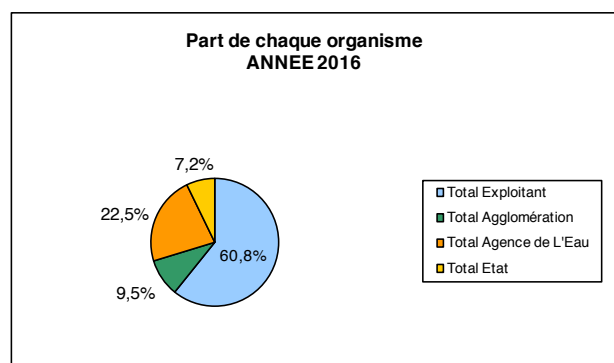
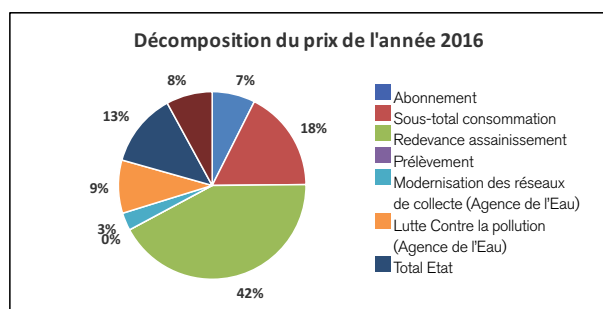
# ÉPINAY-SUR-DUCLAIR

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

*Facture 120 m<sup>3</sup>*



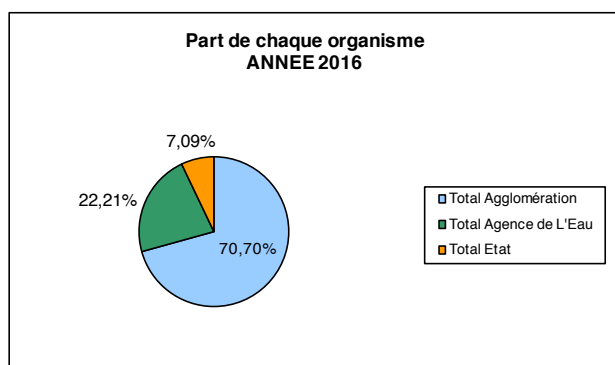
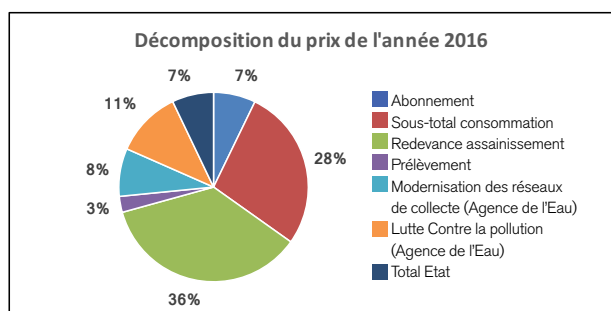
	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)</b>							
Abonnement	1	29,29	29,29	29,15			
Consommation EP	120	0,5740	68,88	68,54			
Consommation EU	120	1,3920	167,04	166,32	38,3%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>265,21</b>	<b>264,01</b>	<b>60,8%</b>	<b>60,0%</b>	<b>0,45%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,3893	46,72	41,30			
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00			
<b>Total Agglomération</b>			<b>46,72</b>	<b>41,30</b>	<b>9,5%</b>	<b>10,6%</b>	<b>13,10%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,5%</b>	<b>22,3%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,40	11,04			
TVA 10 %	10,00%		20,30	20,23			
<b>Total Etat</b>			<b>31,70</b>	<b>31,28</b>	<b>7,2%</b>	<b>7,2%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>410,33</b>	<b>403,12</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>442,03</b>	<b>434,39</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1,76%</b>



# **HÉNOUVILLE-LE-HAUT**

*Facture 120 m<sup>3</sup>*

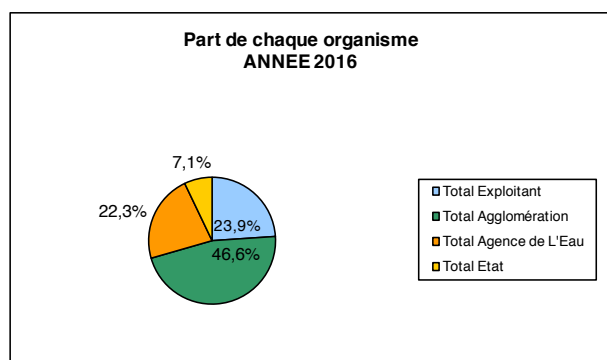
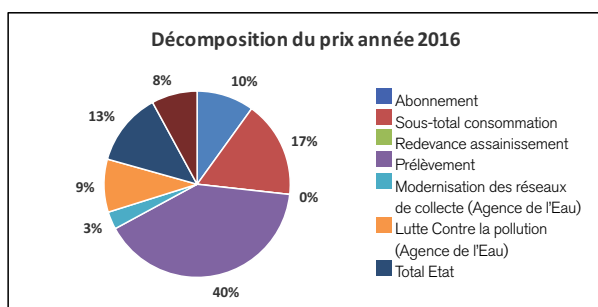
	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>34,82%</b>	<b>36,21%</b>	
Redevance assainissement	120	1,2338	148,06	158,00	35,88%	34,10%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>305,25</b>	<b>311,36</b>	<b>70,70%</b>	<b>70,31%</b>	<b>-1,96%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,21%</b>	<b>22,67%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		18,41	19,40			
<b>Total Etat</b>			<b>30,48</b>	<b>31,23</b>	<b>7,09%</b>	<b>7,02%</b>	
TOTAL HT			403,65	409,16			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>434,13</b>	<b>440,40</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-1,42%</b>



# **HÉNOUVILLE-LE-BAS**

*Facture 120 m<sup>3</sup>*

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Véolia)</b>							
Abonnement	1	39,12	39,12	38,98			
Consommation EP	120	0,5502	66,02	65,80			
Consommation EU	120	0,0000	0,00	0,00	0,0%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>105,14</b>	<b>104,78</b>	<b>23,9%</b>	<b>24,3%</b>	<b>0,35%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,4194	50,33	45,92			
Redevance assainissement	120	1,2338	148,06	158,00			
<b>Total Agglomération</b>			<b>198,38</b>	<b>203,93</b>	<b>46,6%</b>	<b>45,9%</b>	<b>-2,72%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,3%</b>	<b>22,8%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,98	11,69			
TVA 10 %	10,00%		18,41	19,40			
<b>Total Etat</b>			<b>30,39</b>	<b>31,09</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,0%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>401,92</b>	<b>406,50</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>432,31</b>	<b>437,59</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-1,21%</b>

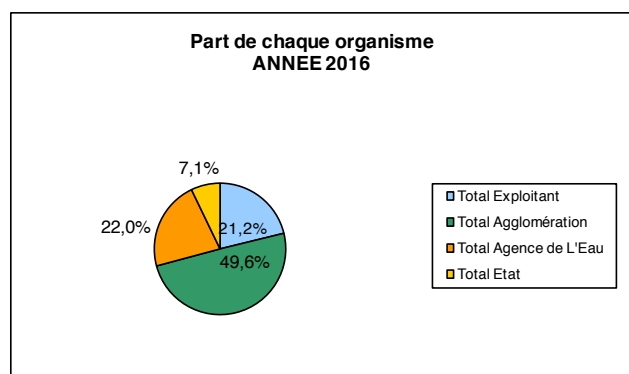
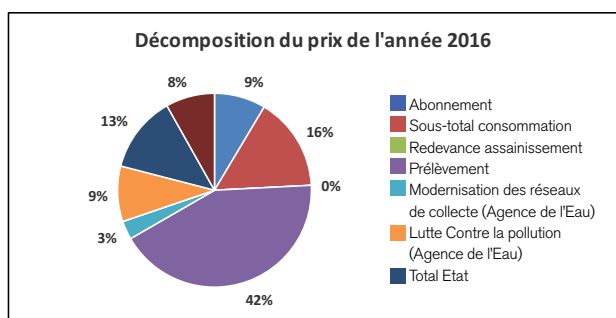


# JUMIÈGES

LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

*Facture 120 m<sup>3</sup>*

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)</b>							
Abonnement	1	33,53	33,53	33,31			
Consommation EP	120	0,5090	61,08	60,72			
Consommation EU	120		0,00	0,00	0,0%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>94,61</b>	<b>94,03</b>	<b>21,2%</b>	<b>21,7%</b>	<b>0,62%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,5107	61,28	55,28			
Redevance assainissement	120	1,2635	151,62	165,13			
<b>Total Agglomération</b>			<b>212,90</b>	<b>220,42</b>	<b>49,6%</b>	<b>48,8%</b>	<b>-3,41%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,0%</b>	<b>22,5%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,01	11,61			
TVA 10 %	10,00%		18,76	20,11			
<b>Total Etat</b>			<b>30,77</b>	<b>31,72</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,0%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>405,91</b>	<b>412,25</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>436,68</b>	<b>443,97</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-1,64%</b>

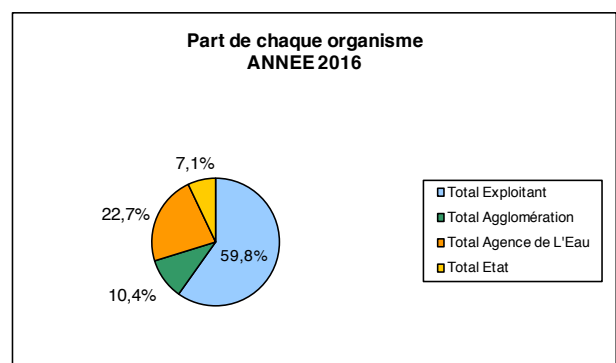
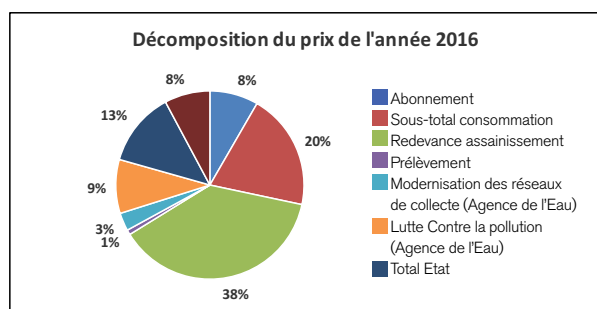


**LE TRAIT**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***



	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)</b>							
Abonnement	1	32,70	32,70	32,48			
Consommation EP	120	0,6525	78,30	77,77			
Consommation EU	120	1,2278	147,34	147,36	34,2%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>258,34</b>	<b>257,61</b>	<b>59,8%</b>	<b>59,8%</b>	<b>0,28%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,3729	44,75	41,54			
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	3,26			
<b>Total Agglomération</b>			<b>44,75</b>	<b>44,81</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,4%</b>	<b>-0,13%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,7%</b>	<b>22,8%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,00	11,75			
TVA 10 %	10,00%		18,33	18,66			
<b>Total Etat</b>			<b>30,33</b>	<b>30,41</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,0%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>401,48</b>	<b>400,22</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>431,82</b>	<b>430,63</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0,28%</b>

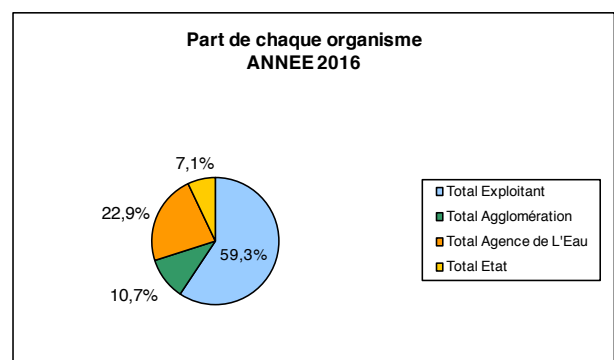
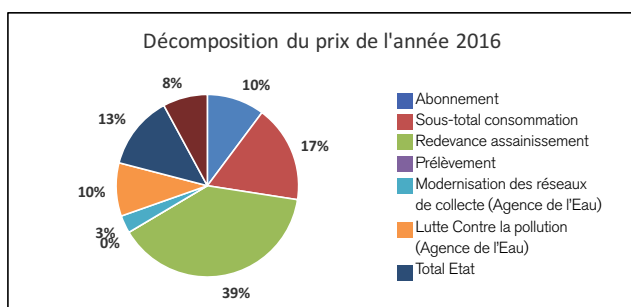


**QUEVILLON**

**SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

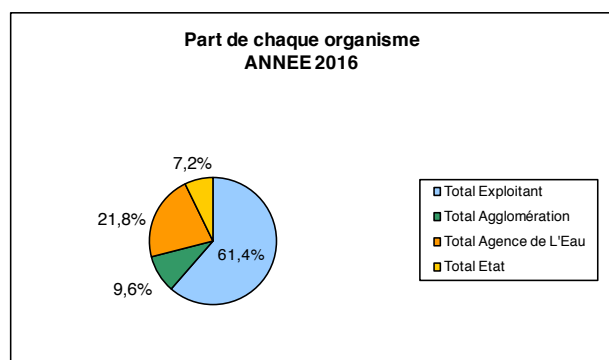
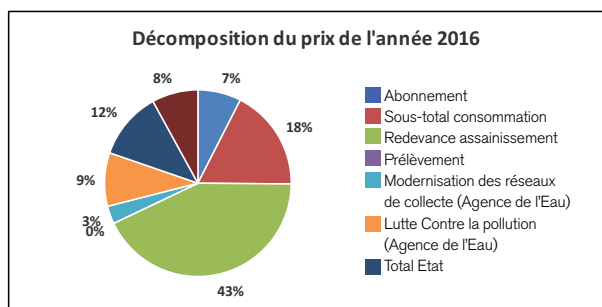
	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Véolia)</b>							
Abonnement	1	39,12	39,12	38,98			
Consommation EP	120	0,5502	66,02	65,80			
Consommation EU	120	1,2480	149,76	148,92	34,8%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>254,90</b>	<b>253,70</b>	<b>59,3%</b>	<b>58,7%</b>	<b>0,47%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,4194	50,33	45,92			
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00			
<b>Total Agglomération</b>			<b>50,33</b>	<b>45,92</b>	<b>10,7%</b>	<b>11,6%</b>	<b>9,59%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>98,40</b>	<b>97,80</b>	<b>22,9%</b>	<b>22,7%</b>	<b>0,61%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,98	11,69			
TVA 10 %	10,00%		18,58	18,49			
<b>Total Etat</b>			<b>30,56</b>	<b>30,18</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,0%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>403,63</b>	<b>397,41</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>434,19</b>	<b>427,60</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1,54%</b>



**SAINT-PAËR**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***

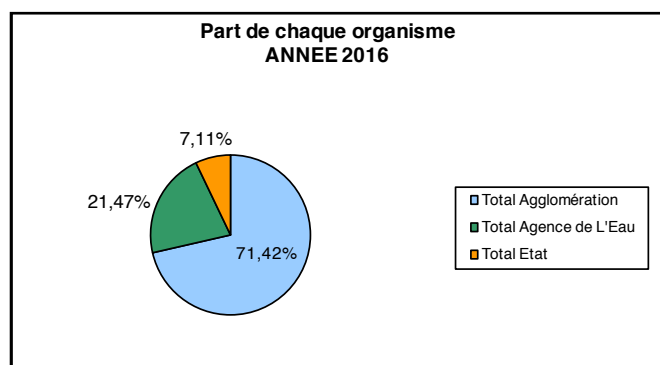
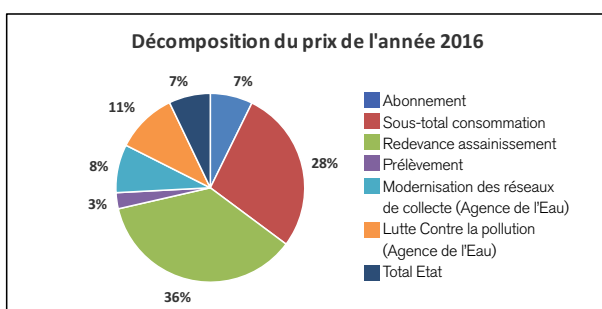
	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)</b>							
Abonnement	1	29,29	29,29	29,15			
Consommation EP	120	0,5740	68,88	68,54			
Consommation EU	120	1,3920	167,04	166,32	38,7%		
<b>Total Exploitant</b>			<b>265,21</b>	<b>264,01</b>	<b>61,4%</b>	<b>60,7%</b>	<b>0,45%</b>
<b>Part revenant à la Collectivité</b>							
Redevance investissement eau	120	0,3893	46,72	41,30			
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00			
<b>Total Agglomération</b>			<b>46,72</b>	<b>41,30</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,7%</b>	<b>13,10%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>93,60</b>	<b>93,60</b>	<b>21,8%</b>	<b>21,4%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,14	10,81			
TVA 10 %	10,00%		20,30	20,23			
<b>Total Etat</b>			<b>31,44</b>	<b>31,04</b>	<b>7,2%</b>	<b>7,2%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>405,53</b>	<b>398,92</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>436,97</b>	<b>429,96</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1,63%</b>



**SAINT-PIERRE-  
DE-VARENGEVILLE**

*Facture 120 m<sup>3</sup>*

	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>35,18%</b>	<b>36,64%</b>	
Redevance assainissement	120	1,2338	148,06	158,00	36,24%	34,51%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>305,25</b>	<b>311,36</b>	<b>71,42%</b>	<b>71,14%</b>	<b>-1,96%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	36,00	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>93,60</b>	<b>93,60</b>	<b>21,47%</b>	<b>21,81%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		11,81	11,60			
TVA 10%	10,00%		18,41	19,40			
<b>Total Etat</b>			<b>30,22</b>	<b>31,00</b>	<b>7,11%</b>	<b>7,04%</b>	
<b>TOTAL HT</b>			<b>398,85</b>	<b>404,96</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>429,07</b>	<b>435,97</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-1,58%</b>

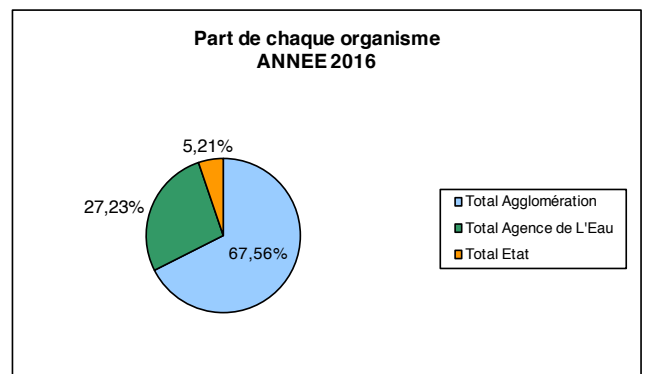
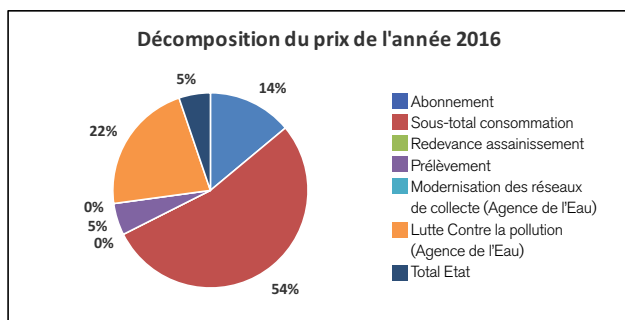


**YVILLE-SUR-SEINE**

***Facture 120 m<sup>3</sup>***



	Base	2017		2016	Part de chaque organisme		Variation des prix 2017/2016
		Tarif	Montant	Montant	2016	2017	
<b>Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau</b>							
Abonnement	1	32,46	32,46	31,67			
Consommation	40	0,8796	35,18	34,32			
	60	1,0518	63,11	61,57			
	20	1,3221	26,44	25,80			
sous-total consommation	60		124,73	121,69			
<b>Total Eau</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>67,56%</b>	<b>67,85%</b>	
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
<b>Total Agglomération</b>			<b>157,19</b>	<b>153,36</b>	<b>67,56%</b>	<b>67,85%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Part revenant à d'autres organismes</b>							
<b>Agence de l'Eau</b>							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000	0,00	0,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	49,80			
<b>Total Agence de L'Eau</b>			<b>62,40</b>	<b>61,80</b>	<b>27,23%</b>	<b>26,93%</b>	<b>0,97%</b>
<b>Etat</b>							
TVA 5,5 %	5,50%		12,08	11,83			
TVA 10%	10,00%		0,00	0,00			
<b>Total Etat</b>			<b>12,08</b>	<b>11,83</b>	<b>5,21%</b>	<b>5,21%</b>	
TOTAL HT			219,59	215,16			
<b>TOTAL TTC</b>			<b>231,67</b>	<b>226,99</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2,06%</b>



**ANNEXE II**  
**Synthèse du bilan des activités 2016**  
**du service Grand Cycle de l'Eau - SAGE**

Issu de la loi sur l'eau de 1992 et renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) en 2006, les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** sont l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'un bassin versant. Les SAGE visent un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la restauration et la valorisation des milieux, la satisfaction des différents usages de l'eau et le développement économique local.

Le SAGE du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 février 2014. La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** œuvre désormais à sa mise en application. La composition de la CLE du SAGE Cailly-Aubette-Robec a été définie par l'arrêté du 11 août 2015. Composée de 55 représentants des acteurs de l'eau du territoire, la CLE est présidée par Dominique GAMBIER, Maire de Déville-lès-Rouen. L'animation et la mise en œuvre quotidienne du SAGE sont confiées au **syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec** en tant que structure porteuse.

Au sein de la Métropole-Rouen-Normandie, les missions du **service Grand Cycle de l'Eau - SAGE** sont de promouvoir une gestion collective et transversale du grand cycle de l'eau, à l'échelle des bassins versants. Les compétences des agents sont **mutualisées** entre le **syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et la Métropole Rouen Normandie** pour assurer une expertise dans les domaines de la prévention des inondations, de la restauration et la gestion des milieux aquatiques ainsi que de la protection des masses d'eau et notamment des ressources en eau potable.

Les principales actions réalisées par le service en 2016 sont présentées ci-après selon les enjeux et leviers du SAGE Cailly-Aubette-Robec.

### **Enjeu 1 « Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques »**

Le service veille à l'**intégration de la protection des zones humides et des rivières lors de l'élaboration des documents d'urbanisme**.

En 2016, le Syndicat Mixte du SAGE est intervenu lors de l'élaboration des **PLU de Clères** (validé) et de **Saint-Martin-du-Vivier** (*en cours*). L'action du SM du SAGE s'est concrétisée par :

- L'inscription de la stratégie du SAGE en matière de protection et de restauration des zones humides dans le rapport de présentation des PLU,
- La reprise du zonage « zones humides » de l'atlas cartographique du SAGE, dans le plan de zonage des PLU ;
- L'inscription dans le règlement des PLU de **l'interdiction d'ouvrir à l'urbanisation les terrains classés en zones humides par le SAGE**,
- Le classement de toutes les zones humides de Clères en zone N (zone Naturelle),
- **L'interdiction de toute nouvelle construction à moins de 5 mètres minimum des berges des cours d'eau**,
- L'interdiction de planter des espèces exotiques aux abords des rivières.

La Métropole Rouen Normandie élabore son **PLUi** sur 71 communes dont 24 sont concernées par le SAGE Cailly-Aubette-Robec. Le service participe à « l'équipe projet PLUi » en charge d'élaborer le document de planification urbaine. Au cours de l'année 2016, l'action de la cellule d'animation au sein de l'équipe projet s'est concrétisée par :

- L'intégration des données disponibles relatives aux zones humides et rivières dans l'état initial de l'environnement du PLUi ;
- La sensibilisation des élus des communes métropolitaines à la nécessaire protection des zones humides et des milieux aquatiques dans le futur PLUi (au travers de plusieurs ateliers de travail organisés par la Métropole).

Le service **accompagne les porteurs de projets de restauration** et les maîtres d'ouvrages, notamment les communes propriétaires de zones humides, en particulier sur :

- La zone humide de Fontaine-le-Bourg,
- La zone humide de Clères,
- La requalification d'une friche industrielle de Notre-Dame-de-Bondeville,
- La restauration hydromorphologique de la Clérette à Clères,
- L'effacement d'ouvrage en rivières à Cardonville.

L'équipe suit les interventions en rivière réalisées en régie par la Métropole Rouen Normandie et sa cohérence avec le PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien). Elle accompagne le syndicat Mixte de la Vallée du Cailly notamment en identifiant les sites pilotes sur lesquels des interventions sont à réaliser (pose de clôture, abreuvoir,...).

Un suivi de la restauration de la zone humide du Linoléum, propriété de la MRN, est également réalisé.

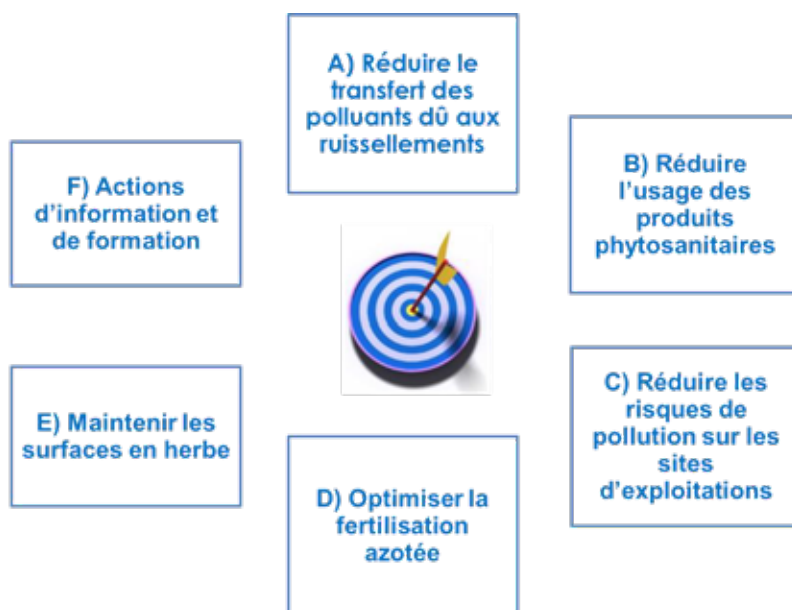
**Il est à noter qu'une actualisation du PPRE Cailly-Aubette-Robec a été lancée en fin d'année 2016 et devrait aboutir à l'élaboration d'un nouveau PPRE fin 2017.**

## **Enjeux 2 et 3 « Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles » et « Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous »**

**Le service vise à coordonner l'élaboration de programmes d'actions** de protection des masses d'eau, **en intégrant les problématiques rencontrées spécifiquement par chaque ressource**, en particulier quand elles sont touchées par des dégradations et identifiées comme prioritaires. **Sept secteurs** font l'objet d'une démarche spécifique :

- Les sources du Robec : Captage Grenelle - dégradation ponctuelle par des herbicides d'usage actuel ;
- Les captages de Saint-Aubin-Epinay : Captage prioritaire - très turbide pour les Longues-Raies et présentant des dépassements ponctuel en pesticides d'usage actuel ;
- Le captage de Blainville-Crevon : captage prioritaire – dégradé par la déséthyl-atrazine et atteignant le seuil d'action renforcé sur le paramètre nitrate ;
- Le secteur du Roumois : Captages Grenelle des Varras-Moulineaux et captage limitrophe du Nouveau Monde et des Ecameaux - animation par le SERPN dans le cadre d'une convention MRN/SERPN ;
- Le captage de Bardouville : captage prioritaire dépassant les 50 mg/L en nitrate et pollution historique sur le paramètre déséthyl-atrazine ;
- Le captage de Jumièges : captage « conférence environnementale », présentant une tendance à la hausse en nitrate et une pollution historique sur le paramètre déséthyl-atrazine ;
- Les sources de Carville à Darnétal : captage prioritaire - dégradations ponctuelles par des produits phytosanitaires d'usage non agricole et mixte.
- La vallée du Cailly : captages de Montville et sources et captages de Maromme subissant une dégradation sur le paramètre tétrachloroéthylène.

Par exemple, sur les sources du Robec, le programme d'actions agricoles mis en œuvre sur la période 2014-2016 a été construit autour de 6 axes :



Ce programme d'actions sera évalué en 2017.

Par ailleurs, l'étude globale de l'hydrosystème Cailly-Aubette-Robec va être poursuivie en partenariat avec le BRGM et mutualisée avec les investigations de recherche en eau de la MRN. Une meilleure connaissance globale de l'origine et de la circulation souterraine des eaux permettra la construction d'un modèle nécessaire pour :

- Gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés ;
- Définir et prioriser les actions de protection de la ressource pertinentes face aux pollutions rencontrées.

Le service sensibilise et accompagne les acteurs du territoire pour prévenir les risques de pollutions de l'eau d'origines ponctuelles et diffuses, en particulier :

- **Sensibilisation des artisans** situés sur les Aires d'Alimentation de Captages des sources du Robec et de Blainville-Crevon avec la Chambre Régionale de Métiers de Haute-Normandie (59 entreprises artisanales prioritaires ont été destinataires d'un courrier les incitant à réaliser un diagnostic environnemental gratuit et confidentiel de leurs installations - Vingt-trois artisans ont bénéficié d'une sensibilisation en direct par l'animateur environnement de la CRMA - trois **diagnostics environnementaux** ont été réalisés pour des garages et une entreprise d'espaces verts),
- **Travail collaboratif avec la DIRNO** visant à **prioriser les mises aux normes des ouvrages de gestion des eaux de plateforme** de l'A28 qui traverse l'AAC des sources du Robec (visite de terrain sur les ouvrages pré-identifiés et mise en relation de l'état des ouvrages avec la vulnérabilité de la ressource),
- **Avis sur des dossiers "loi sur l'eau"** notamment des projets relatifs à l'épandage de boues de station d'épuration,
- **Sensibilisation, formation et accompagnement des agriculteurs.** Actions collectives réalisées sur 3 ans dans le cadre de mise en œuvre du programme d'actions sur l'AAC des sources du Robec : visite des sources du Robec et de l'usine de production d'eau potable de la Jatte, visite du site de démonstration « Haie et fascine » de l'AREAS, rencontres techniques sur les leviers agronomiques, le travail du sol simplifié et la construction des itinéraires techniques sur Blé et Colza pour réduire l'usage des pesticides, démonstrations de désherbage mécanique, visites de parcelles sur le mélange variétal en céréales, le désherbage alternatif du maïs, l'association légumineuse / colza, le désherbage du Blé et la reconnaissance des adventices, rencontres entre agriculteurs et visites de ferme sur le séchage en grange, les systèmes BIO et les phyto BAC, la valorisation de l'herbe, bulletins d'informations thématiques - Accompagnements individuels de 4 exploitants dans le cadre des MAE (Mesures Agro-Environnementales), 4 exploitants dans le cadre de l'étude technico-économique conduite en partenariat avec la chambre d'agriculture, 4 exploitations dans le cadre d'aide à l'investissement matériel de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et d'un jeune pour une installation en BIO au sein de l'AAC des sources du Robec - Participation à l'observatoire régional des reliquats azotés en sols cultivés dans un objectif de limitation de la pollution des nappes par les nitrates d'origine agricole.
- **Sensibilisation, formation et accompagnement des collectivités** aux techniques alternatives à l'usage des pesticides (organisation d'un cycle de formation ayant touché plus de 120 personnes en 2016 en collaboration avec la FREDON – enquête pour préciser les besoins et évaluer le programme – 25 % des communes se sont engagées dans une démarche zéro phyto – appui à la communication des communes vers les habitants – accompagnement individuel des communes volontaires selon un partage géographique d'intervention avec la direction de l'environnement),
- **Sensibilisation des particuliers.** Réalisation d'une exposition "L'eau potable, l'affaire de tous" diffusée en 2016 sur les communes des AAC des sources du Robec et de Blainville-Crevon – Mise en place d'une bibliothèque temporaire en partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement de Normandie (AREN) - conférence animée par l'AREN sur le jardinage durable.

Le service mobilise les agriculteurs sur l'AAC des sources du Robec, pour **réaliser des aménagements paysagers et réduire les risques de transfert de pollution** vers les masses d'eau. La Métropole propose deux types de conventions aux agriculteurs :

- **« Implantation de haies et de fascines »** : Proposition de conventionnement avec les propriétaires et exploitants pour la création d'aménagements d'hydraulique douce (type haie et fascine) pour réduire le ruissellement et les transferts de produits phytosanitaires. La Métropole réalise les aménagements et les propriétaires et exploitants s'engagent à les entretenir : Quatorze exploitants se sont engagés sur cette action en 2016, pour la plantation de près d'un kilomètre d'aménagement ;
- **« Implantation de zones enherbées et protection des bétouilles »** : Proposition de conventionnement avec les exploitants pour l'implantation de zones tampons en herbe pour la protection de la ressource en Eau. Les agriculteurs réalisent les semis de zones enherbées et perçoivent une aide dans le cadre du dispositif des *minimis* : un exploitant s'est engagé sur cette action en 2016 pour la création d'une zone tampon en herbe.

En complémentarité des actions de protection de la ressource en Eau, la MRN poursuit une politique agricole qui vise à développer les circuits courts et une agriculture durable et respectueuse de la ressource en eau et des milieux, ciblée sur deux volets :

- **La réalisation d'études en partenariat avec les organismes professionnels agricoles** pour mieux connaître les filières BIO, les potentiels de développement pour les agriculteurs, le marché foncier et identifier les actions à mettre en œuvre pour accompagner la mutation des systèmes agricoles,
- **L'accompagnement financier des agriculteurs**, dans le cadre d'un dispositif d'aide exempté, pour le développement de circuits courts de commercialisation avec une notation, en partie fonction de l'impact sur la protection de la ressource en eau.

Le service accompagne la direction de l'environnement de la Métropole pour le suivi des études et l'examen des dossiers de demande d'aide des agriculteurs.

## Enjeu 4 « Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses »

Le service a poursuivi, en 2016, son implication dans la mise en œuvre de la Directive Inondation au travers d'une participation active (pilotage du groupe de travail « réduire la vulnérabilité du territoire ») au comité technique de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRi)**. L'ensemble des principes et enjeux du SAGE sont repris dans le projet de SLGRi Rouen-Louviers-Austreberthe.

En parallèle, une réunion de sensibilisation des élus du territoire du SAGE a été organisée par la cellule d'animation du SAGE pour acter la compatibilité entre la SLGRi et le SAGE et établir un avis officiel (favorable) du Syndicat Mixte du SAGE dans le cadre de la consultation du public.

**Le travail a abouti à la validation d'un projet de SLGRi à l'unanimité du COPIL, approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2017.**

Le service participe à l'**élaboration des documents d'urbanisme**, notamment pour y inclure des **règles de gestion des eaux pluviales** et la protection des **zones d'expansion de crues** qui se traduisent par :

- L'obligation d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales pour toute nouvelle surface imperméabilisée, en privilégiant leur infiltration, lorsque cela est techniquement possible ;
- L'obligation d'un dimensionnement de tout dispositif de gestion des eaux pluviales pour une pluie d'occurrence 100 ans ;
- L'obligation de réguler tout rejet d'eaux pluviales vers le milieu naturel à 2l/s/ha.
- L'inscription de la stratégie du SAGE en matière de protection et de restauration des zones d'expansion de crues dans le rapport de présentation des PLU,
- la reprise du zonage « zones d'expansion de crues » de l'atlas cartographique du SAGE, dans le plan de zonage des PLU (et dans les cartes de PADD des SCoT),
- l'inscription dans le règlement des PLU de l'interdiction d'ouvrir à l'urbanisation les terrains classés en zones d'expansion de crues (fonctionnelles et non fonctionnelles prioritaires) par le SAGE.
- l'intégration de règles spécifiques à la constructibilité des zones à risque d'inondation,
- la protection, dans les documents d'urbanisme, des éléments du paysage qui contribuent à la réduction de l'aléa inondation et érosion (talus, haies, fossés,...),

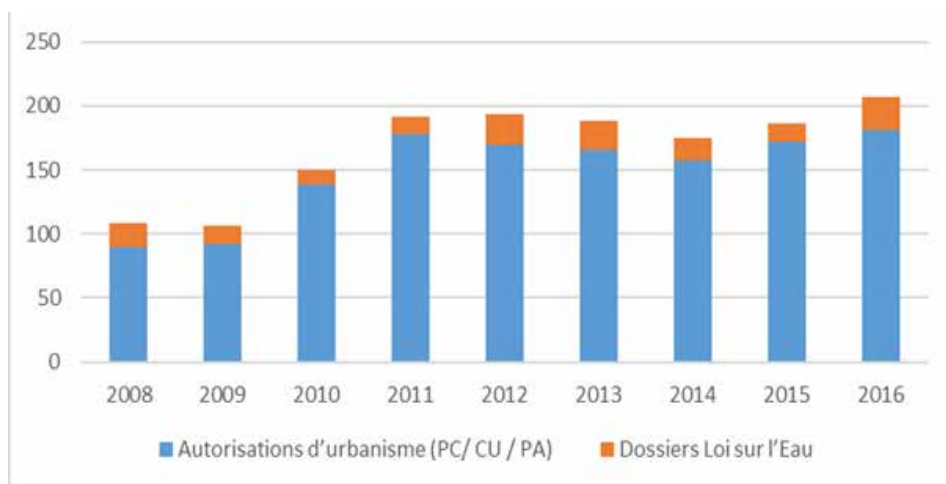
Dans ce cadre, le service a accompagné la rédaction des PLU de Claville-Motteville (en cours) Clères (validé), Saint-Martin-du-Vivier (en cours) et les commune de Morgny-la-Pommeraiie, Montmain, Boos et La Neuville-Chant-d'Oiseil pour la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviale ainsi que Saint-Jean-du-Cardonnay pour un bilan hydrologique.

Enfin, le service donne un avis sur les demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire,...) et les autorisations/déclarations au titre de la « loi sur l'eau » sur le territoire du SAGE. Les projets d'urbanisme sont analysés, notamment afin de vérifier l'intégration du risque inondation et la gestion des eaux pluviales.

En 2016 ont été traités :

- 181 dossiers d'autorisations d'urbanisme,
- 26 dossiers « loi sur l'eau ».

Evolution du nombre d'avis donnés, chaque année, par le service :



En complément de ces actions, le service a poursuivi son implication dans l'élaboration du PPRi Cailly-Aubette-Robec par les services de l'Etat. Le Syndicat Mixte du SAGE est un membre du COPIL et du COTECH du PPRi. En 2016, il a notamment participé à la définition des méthodologies pour la caractérisation des aléas de débordement des rivières et de ruissellements.

## Levier transversal « Gouvernance »

Afin d'optimiser les moyens de mise en œuvre du SAGE Cailly-Aubette-Robec et d'atteindre les objectifs fixés par acteur du territoire lors de l'écriture du SAGE, le Syndicat Mixte avait initié en novembre 2012 une étude visant à diagnostiquer l'organisation actuelle des compétences et proposer une **gouvernance** adaptée. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) est venue impacter fortement la politique publique de l'eau, en définissant une nouvelle compétence obligatoire pour les communes et leurs EPCI à fiscalité propre : **la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)**. Cette compétence, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, s'articule autour de 4 missions : *l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques*.

**L'année 2016 a été marquée par la fusion des Communautés de communes du nord du bassin versant.** La communauté de communes INTER-CAUX-VEXIN, issue de la fusion des 3 principales communautés de communes du Nord du bassin versant Cailly-Aubette-Robec a officiellement vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Si le scénario d'une gestion des missions du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant semble être privilégié par les principaux acteurs du territoire, il reste à valider officiellement un scénario d'organisation et entamer les travaux de définition des compétences, de calcul des contributions, de rédaction de statuts sur chaque unité hydrographique.

**Le service relancera en 2017 les échanges avec les élus des différentes EPCI des bassins versants convergents sur la MRN, en vue d'aboutir à des scénarii d'organisation définitifs.**

## Levier transversal « Connaissance »

En complémentarité des études conduites sur des enjeux spécifiques, le Syndicat Mixte du SAGE développe un réseau de suivi qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines en collaboration avec l'AESN et la DREAL. L'année 2016 a permis de poursuivre cette acquisition de connaissance par la réalisation de :

- 9 campagnes mensuelles (avril à décembre) de mesures de débits sur 12 à 14 stations différentes ;
- 6 campagnes mensuelles (juin à décembre) de mesures de la qualité physico-chimiques des eaux superficielles sur 14 stations différentes ;
- 6 campagnes mensuelles (juin à décembre) de mesures de la qualité physico-chimique et chimique des eaux souterraines sur 8 stations différentes ;

Compte-tenu de la faible intensité des pluies en 2016 et de difficultés récurrentes avec le prestataire en charge du prélèvement et de l'analyse, toutes les campagnes de mesure « temps de pluie » prévues n'ont pas pu être menées.

L'acquisition de ces données permettra une analyse de l'évolution des masses d'eau à l'horizon 2018.

## Levier transversal « Communication »

En complémentarité des actions de communication relatives à chaque enjeu du SAGE, le service réalise certaines actions de communication transversale, notamment :

- L'actualisation du site web (<http://www.sagecaillyaubetterobec.fr>),
- La réalisation de guide de lecture du SAGE, en cours celui à destination des artisans et des entreprises composé de 7 fiches :
  - ✓ **Fiche A** : Stocker ses produits et déchets dangereux
  - ✓ **Fiche B** : Eliminer ses différents déchets
  - ✓ **Fiche C** : Les eaux usées de l'entreprise
  - ✓ **Fiche D** : Gérer ses eaux pluviales
  - ✓ **Fiche E** : Economiser l'eau potable
  - ✓ **Fiche F** : Se passer de produits phytosanitaires
  - ✓ **Fiche G** : Réduire sa vulnérabilité face au risque inondation

**Le service assure également l'animation de la Commission Locale de l'Eau et la gestion administrative et financière du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec.**

## **ANNEXE III**

# **Bilan éducation eau**



## Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

Deux parcours pédagogiques sont proposés par la Métropole sur le thème de l'eau. Ils traitent de l'eau et de sa gestion par l'homme. Chacun comporte une animation, une visite pédagogique de site et une action concrète à mener avec les élèves. Ces programmes peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. De plus, un appel à projet relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage

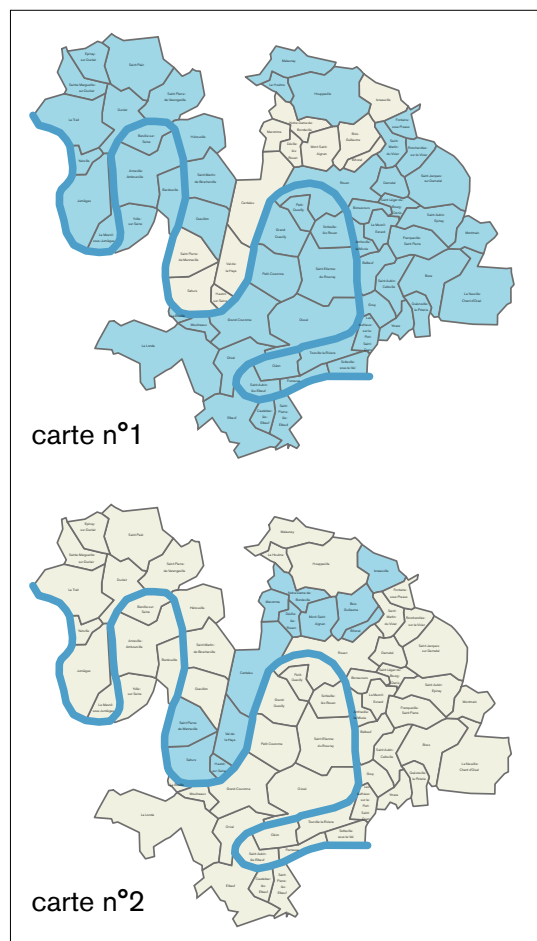
durable est lancé chaque année. 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en oeuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, l'appel à projets «l'eau dans l'école» a été lancé, dans le cadre du programme de coopération pédagogique de la Métropole avec des pays d'Afrique francophone.

## Les parcours pédagogiques

### 1/ Nos consommations d'eau (cycle 3 et périscolaire)

Depuis 2014, ce parcours pédagogique est réalisé par les animateurs de la Métropole pour 59 communes (cf. carte n°1). Le parcours sur les 12 autres communes du territoire est assuré par Eaux de Normandie, qui exploite l'usine de traitement d'eau potable de Maromme (cf. carte n°2).



### Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer
- Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau
- Connaître les acteurs de l'eau

### Contenu

- Animation «consommation d'eau» en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable
- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

**725 élèves sensibilisés**

**30 animations**

**31 visites des usines de traitement d'eau potable**

## 2/ L'eau et la mare (cycle 3)



### Objectifs

- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes
- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature
- Comprendre la notion de bassin versant
- Connaître et observer différents états de l'eau
- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre
- Connaître les acteurs de l'eau

### Contenu du module :

- Animation «cycle de l'eau» en classe
- Animation autour d'une mare
- Action «faisons connaître les mares»

**52 élèves sensibilisés > 2 animations en classe et 2 animations mare**

Les animations autour de la mare sont effectuées prioritairement au printemps

## L'appel à projet «jardiner autrement»

### Objectifs des actions

#### Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

#### Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

#### Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

### Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire.



**11 écoles retenues > sur 2  
années scolaires  
746 élèves sensibilisés**

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

# L'appel à projets «L'eau dans l'école»

## Objectifs des actions

- Faire prendre conscience à chacun de la nécessité du changement, tant au niveau individuel que collectif, et comprendre l'importance de préserver la ressource en eau sur la planète,
- Favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques, illustrées au nord et au sud (par exemple les pratiques de culture, les gestes eau-hygiène-santé, etc.)
- Développer une coopération pédagogique (France-Afrique)
- Développer la solidarité entre les habitants de la Métropole-Rouen-Normandie et les habitants des pays du sud,
- Développer un programme pédagogique sur le thème de l'eau pour les élèves de la Métropole Rouen Normandie et les élèves en Afrique francophone
- Mobiliser autour du projet les parents, les enseignants et les acteurs du territoire de la Métropole et des villes et village d'Afrique concernés par les travaux,
- Engager la pérennisation des actions de partenariats en les valorisant par la rédaction d'une gazette.

## Public :

Les élèves du territoire de la Métropole et les élèves des écoles en Afrique francophone, bénéficiant de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement, financés par la Métropole et/ou l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Les élèves de l'EPP à Talata Volonondry travaillent sur le cycle de l'eau à partir des outils métropolitains

Il est à noter que le nombre de classes retenues est fonction des travaux réalisés et financés. Aussi, le nombre de classes touchées peut varier selon les années.

Pour cette première année, les projets africains se sont déroulés à Madagascar avec la collaboration des associations Electriciens Sans Frontière et Eau Internationale Sans Frontière. Le programme pédagogique a reçu un accueil très favorable dans les classes métropolitaines comme dans celles d'Afrique. Les enseignants de chaque pays ont appréciés les outils et se sont transmis mutuellement les gazettes réalisées.

Les classes (plus de 260 élèves) qui ont participé au programme à partir de septembre 2016 :

**Sur le territoire de la Métropole : 5 classes pour 3 écoles** (Bert Hugo à Saint Aubin lès Elbeuf, Pierre Curie à Canteleu, Les Sapins à Rouen).

**A Madagascar : 3 écoles** (l'EPP\* à Fenoarivo, l'EPP\* à Sendrisoa et l'EPP\* à Talata Volonondry).

\*EPP : Ecole Primaire Publique

**Retrouvez l'ensemble des fiches pédagogiques de ce programme sur le site internet de la Métropole ([www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)), rubrique : éducation à l'environnement.**

## Contenu du module :

- 34 fiches pédagogiques pour les enseignants en France et en Afrique,
- 9 fiches ressources pour les enseignants en Afrique,
- 4 posters,
- 4 livres,
- Tout le petit matériel scolaire (stylos, papier, règles...) permettant aux élèves en Afrique de réaliser l'ensemble du programme.

20 malles pédagogiques ont été conçues pour trois années scolaire.

Le programme pédagogique «l'eau dans l'école», financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a pour but en France de sensibiliser les élèves aux problématiques de l'eau aux niveaux local et mondial. En Afrique, les outils développés poursuivent le même objectif mais ont pour ambition complémentaire de participer à la pérennisation des travaux d'eau et d'assainissement, réalisés par les ONG et financés par la Métropole et/ou l'AESN.

Après l'expérimentation dans deux écoles au cours de l'année scolaire 2015/2016, ce programme s'est ouvert à toutes les écoles du territoire grâce à un appel à projets.

# **ANNEXE IV**

## **Agence de l'eau**

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017  
CHIFFRES 2016

# L'agence de l'eau vous informe



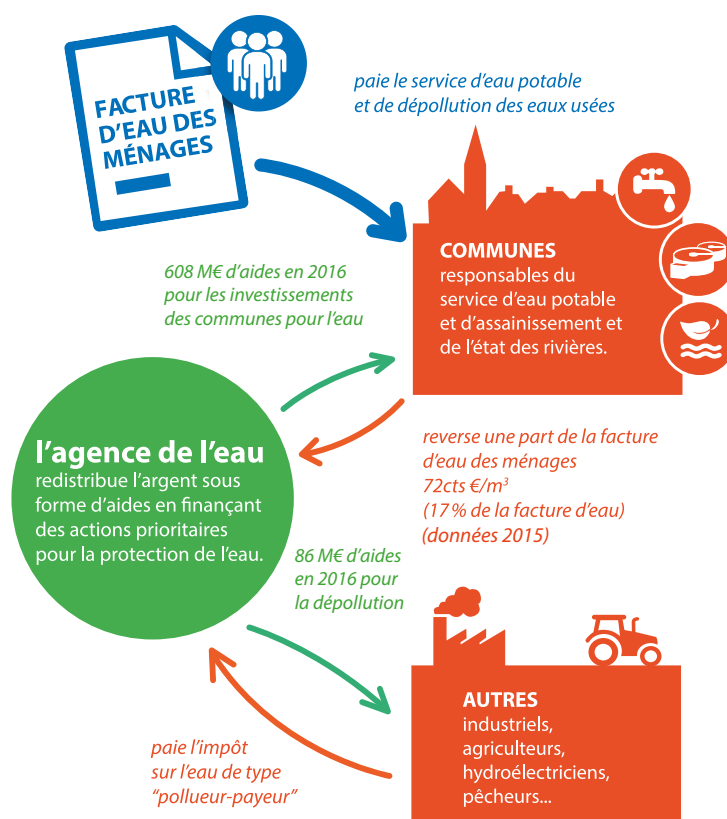
## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m<sup>3</sup> (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

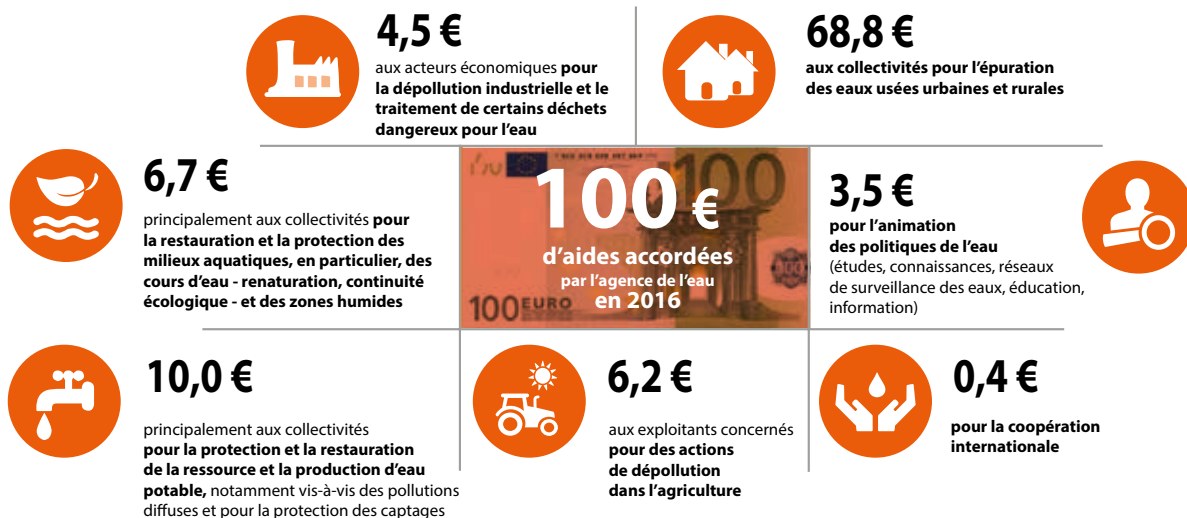


## recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?**  
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?**  
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

### DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
- 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



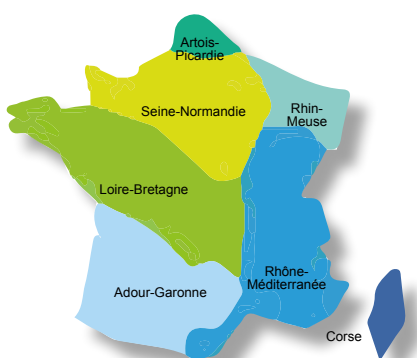
- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

### POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

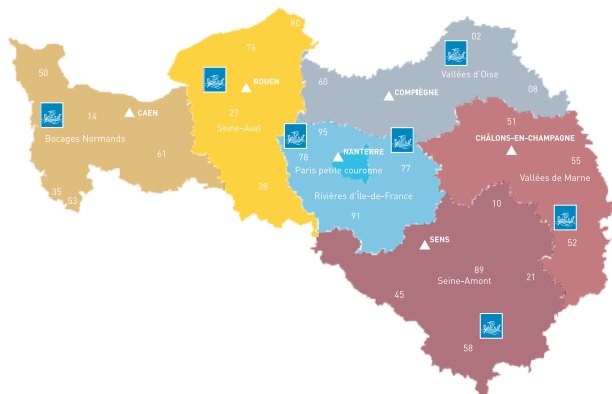
Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.

Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie  
51, rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00  
Fax : 01 41 20 16 09  
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie :  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



## L'agence de l'eau Seine-Normandie

### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Télécharger l'application gratuitement  
Flasher directement le QRCode  
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES  
AGENCES  
DE L'EAU  
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTERE  
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau  
métropole  
ROUEN NORMANDIE